

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2019

Secrétaire de séance : Sophie DONEY.

Absents excusés : Marie-José POUYET (pouvoir à Agnès AUBERT), Christine PUGIN (pouvoir à Paul RUCHET) et Jean-Luc BORNE.

Absents non excusés : Julien BILLOD-LAILLET et Arnaud CHEREMETIEFF.

### **I – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 7 novembre 2019** : à l'unanimité.

### **II – Urbanisme**

#### A- Départs dossiers vers CCPHD

1) <u>Certificat d'urbanisme</u>			
Me BARTHELEMY	6 rue du Tertre	Construction maison	<b>Favorable</b>
2) <u>Permis de construire</u>			
EARL CATTET Benoît	Les Combottes	Agrandissement stabulation	<b>Favorable</b>
MOREL Cédric	14 rue Cusenier	Extension sur résidence	<b>Favorable</b>
3) <u>Déclarations préalables</u>			
BOURBON Julien	4 rue de Vevant	Abri de jardin	<b>Favorable</b>
POUYET Daniel	17 rue de Bermotte	Isolation façade	<b>Favorable</b>
WOILLARD Jocelyne	25 rue Bellevue	Clôture	<b>Favorable</b>

B- <u>Retour dossier de la CCPHD : Déclaration préalable</u>			
POUYET Daniel	17 rue de Bermotte	Isolation façade	<b>Accordé</b>

### **III – Transfert de la compétence « Assainissement » à la Communauté de Communes**

La compétence « Assainissement » sera transférée à la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour rappel, les objectifs principaux sont :

- Mutualiser les moyens ;
- Assurer un meilleur service à l'utilisateur ;
- Accroître les capacités d'investissement de la collectivité pour réaliser les travaux ;
- Améliorer la qualité des rejets afin de protéger les milieux naturels et limiter les risques sanitaires.

Les principes fondateurs présentés, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions proposées par la Communauté de Communes pour le transfert de la compétence « Assainissement ».

La maintenance des stations d'épuration de Charbonnières les Sapins est actuellement assurée par Jean-Louis VIENNET, Adjoint délégué. Dans l'attente de la mise en place définitive de l'organisation interne et des services opérationnels de la Communauté de Communes, il convient que la commune continue à assurer la maintenance.

C'est pourquoi, il est proposé de signer une convention entre la commune et la Communauté de Communes pour la gestion des stations d'épuration de Charbonnières les Sapins jusqu'aux prochaines élections municipales.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte.

### **IV – Vente de terrains à la Communauté de Communes**

Suite à un alignement de voirie le long de l'ancienne RN 57, la Communauté de Communes souhaite acquérir les parcelles WV 73 à 79 d'une superficie totale de 994 m<sup>2</sup>.

Selon les domaines, la valeur vénale du terrain est fixée à 2 €/m<sup>2</sup> soit 1 988 € HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de vendre les parcelles de terrain WV 73 à 79 à la Communauté de Communes.

## **V – Contrat de travail employés administratifs**

En prévision de l'accroissement d'activité du 1<sup>er</sup> trimestre (budget et élections municipales), il est proposé d'embaucher Mme Nelly JULLIARD à mi-temps du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020.

Suite à l'arrêt maladie de Mme Corinne GUERRINGUE, il est proposé d'embaucher Mme Lucie BARTHELET pour une durée hebdomadaire de 28 heures du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à créer les 2 emplois temporaires.

## **VI – Suppression de régie**

La régie photocopies n'étant plus utilisée, il est proposé de la supprimer.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la suppression de la régie.

## **VII- Convention d'exploitation groupée de bois**

Proposition de convention d'exploitation groupée de bois avec l'ONF pour la mise en vente de bois de parcelles atteintes par le bostryche.

L'ONF est chargé de reverser à la collectivité sa quote-part des sommes encaissées, de laquelle sont déduits les frais de recouvrement et de reversement, ainsi que les charges engagées par l'ONF pour l'exploitation des bois.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

## **VIII- Convention de prêt d'œuvres d'art**

Le Maire présente une convention de prêt d'œuvres d'art pour la période du 07 janvier au 17 avril 2020 avec l'arthothèque de l'ASCAP à Montbéliard pour un abonnement de 90 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

## **IX- Questions diverses.**

➤ Renouvellement du camion : 5 devis ont été demandés auprès de garages locaux. 3 ont adressé une offre. Le prix d'achat d'un véhicule neuf étant trop onéreux, il a été décidé de se tourner vers l'occasion. Un camion Renault Master a été acheté pour un prix de 30 500 € TTC (kilométrage : 10 km).

➤ Recrutement de Jean-Marie GRAND du 15 décembre 2019 au 15 avril 2020 en tant que vacataire pour assurer le déneigement des trottoirs : 60 € par passage. A l'unanimité, le Conseil municipal accepte.

➤ Le défibrillateur a été déplacé et installé au terrain de foot.

➤ Parcours du cœur : le 4 avril 2020 sera organisée à l'espace Douge une journée de prévention sur les maladies cardiovasculaires.

Cette journée organisée par le dispositif Asalée (Action de SANTé LibÉrale en Equipe) a pour but de faire reculer ces maladies par l'information, le dépistage, l'apprentissage de pratiques de vie plus saines afin d'éviter les comportements à risque au quotidien.

Le Conseil municipal accepte la mise en place d'un partenariat de la commune, en lien avec le CCAS.

➤ Vœux de la commune : samedi 4 janvier 11h00 à l'espace socio-culturel.

➤ En fin de séance, le Maire annonce son intention de ne pas solliciter un nouveau mandat en mars 2020 et remercie les membres du Conseil pour leur engagement à ses côtés.

➤ Levée de séance : 21h30.

➤ Prochaine réunion de Conseil municipal : jeudi 9 janvier à 20h30.

Le Maire  
Jean-Marie ROUSSEL

La secrétaire de séance  
Sophie DONEY